

RÈGLEMENT BOUCLE DE VALTRÈDE – dimanche 05 février 2023

ORGANISATION :

Le Chrono Libre avec le concours de la ville de Châteauneuf-les-Martigues, son service des Sports et le soutien de la Réserve Communale de Sécurité Civile organise le dimanche 05 février 2023 la 15^{ème} édition de La Boucle de Valtrède (et 5^{ème} édition du trail de Valtrède).

Le règlement sera actualisé selon l'évolution des conditions sanitaires, qui seront à respecter scrupuleusement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans nos collines et vous souhaitons de passer un agréable moment.

CHARTE DU COUREUR :

L'usage des bâtons est interdit sur toutes les épreuves.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation.

CATÉGORIES :

Épreuve pédestre à allure libre sur 3 circuits :

Courses nature:

9 kms sur route, chemins et sentiers

14,5 kms sur routes, chemins et sentiers.

Ouvertes aux catégories cadets (pour le 9kms uniquement), Juniors, Espoirs, Seniors, Masters, hommes et femmes, licenciés ou non.

Trail court: 26 kms sur route, chemins et sentiers.

Ouvert aux catégories Espoirs, Seniors, Masters, hommes et femmes, licenciés ou non.

Matériel obligatoire pour le trail : Couverture de survie, téléphone portable chargé, sifflet, et réserve d'eau

Les parcours ne permettent pas l'accès aux personnes en fauteuil.

L'organisation décline toute responsabilité pour les personnes ayant fait une fausse déclaration.

CHRONOMÉTRAGE ET TEMPS DE COURSE

Le chronométrage est géré par la société Sportips.

Le temps de course est limité à 2h. pour le 9 kms et le 14,5 kms et à 4h30 pour le 26 kms avec une barrière horaire limitée à 2h au ravito 1.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gérées par la société Sportips et sont à prendre sur le site www.sportips.fr

Le prix du 9 kms est de 10€ (14€ le jour de la course)

Le prix du 14 kms est de 15€ (18€ le jour de la course)

Le prix du 26 kms est de 22€ (25€ le jour de la course)

CERTIFICAT MÉDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MINEURS

Toute participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur:

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un "Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (attention: les autres licences délivrées par la FFA - santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes:
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical,
- ou pour les mineurs: le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera le samedi 4 février 2023 de 14h à 17h au gymnase de la Plaine des sports ainsi que le jour de la course de 7h30 à 9h.

Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisation ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve. Les frais d'inscription ne peuvent faire l'objet de remboursement, pour quelque motif que ce soit, à l'exception d'annulation de la préfecture en raison d'un contexte sanitaire. Dans ce dernier cas, des frais de remboursement seront à la charge des coureurs. Les inscriptions prises le jour même de la course ne pourront bien évidemment faire l'objet d'un remboursement.

RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCE INDIVIDUELLE :

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur via la fédération sportive et gymnique du travail auprès de la compagnie M.M.A. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur qui pourrait survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve. Les blessures, accidents, voire décès, des concurrents lors de leur participation à l'épreuve ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée d'aucune manière dans de tels accidents, ni supposée induite par l'utilisation des informations, conseils ou services proposés par les organisateurs ainsi que les ayant-droits tels que les partenaires. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RAVITAILLEMENT :

Les ravitaillements (liquide et solide) sur les parcours seront situés:

aux environs du km 5 pour le 9 kms

aux environs du km 6 et du km 9 pour le 14,5 kms

aux environs du km 14, km 21 et km23 pour le 26 kms.

Le ravitaillement d'arrivée se tiendra à la plaine des sports (ou à l'arrivée de la course sous forme de sachet individuel selon les conditions sanitaires).

Les bénévoles présents aux ravitaillements porteront tous des gants.

COMMODITÉS :

Selon le contexte sanitaire, les commodités douches, vestiaires et consignes seront ou non proposées. Des parkings gratuits sont à disposition des coureurs (suivre le fléchage). Les plans d'accès et renseignements se trouvent sur le site Internet du club Chrono Libre. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation commis sur les véhicules garés sur les parkings.

SÉCURITÉ :

Un service de sécurité est assuré tout au long du parcours par des signaleurs et aides signaleurs de la Réserve Communale de Sécurité Civile. La surveillance médicale est garantie par un médecin et des bénévoles de la Croix Rouge. Les participants sont tenus d'emprunter la partie droite de la chaussée sans jamais dépasser plus de la moitié de la chaussée, de respecter le Code de la route et de se soumettre aux consignes des organisateurs. La Police Municipale régule la circulation routière sur divers points.

Le protocole sanitaire de sécurité sera adapté aux mesures en vigueur au moment de la course.

ABANDON :

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard.

Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

CLASSEMENT :

Un classement général, par catégorie sera effectué et présenté sur écran à l'arrivée. Les résultats seront également disponibles sur le site www.sportips.fr.

RÉCOMPENSES :

La remise des récompenses se déroulera à partir de 11h30, sur le podium. Les 3 premier/ées au scratch ainsi que le/la premier(e) de chaque catégorie seront récompensés (e) (pas de cumul possible).

Seules les personnes présentes se verront récompensées. La remise des récompenses respectera le protocole sanitaire en vigueur.

Un tee-shirt sera offert aux coureurs dans la limite du stock disponible, le modèle peut varier selon les tailles.

LITIGES :

Tout litige sera étudié et réglé par l'organisation, qui se réserve le droit d'interpréter le règlement. La participation implique pour chaque concurrent l'autorisation par le Chrono Libre d'utiliser son image dans le cadre de la course, en vue de son exploitation et également l'acceptation du présent règlement

DROIT À L'IMAGE :

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Nous remercions :

Roland MOUREN, Maire de Châteauneuf-les-Martigues, de permettre l'organisation de cette course, les services techniques municipaux, le service Coordination, Animation, Jeunesse et Sport, le service Communication. Les services de sécurité : la Police municipale, la Réserve Communale de Sécurité Civile, le médecin, les bénévoles de la Croix Rouge, les présidents de la société de chasse La Macreuse le président des propriétaires forestiers de la Côte Bleue, la ville d'Ensuès-la-Redonne, la ville de Carry-le-Rouet, la ville de Sausset le Pins et la raffinerie de Total La Mède ainsi que tous les partenaires qui nous soutiennent. Merci à tous nos amis, les familles et les bénévoles grâce à qui cette épreuve se déroule dans les meilleures conditions.

LA PARTICIPATION A LA COURSE IMPLIQUE L'ACCEPTATION EXPRESSE ET SANS RÉSERVE DU PRÉSENT RÈGLEMENT